

synthèse 2017 / UDI MOUTHE AGGLO.

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Régie
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	600

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2017

Nombre total d'analyses réalisées en 2017 et représentatives de l'eau distribuée	7
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire	1
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2015	2016	2017
% d'analyses non conformes	0%	0%	14%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2017

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	7	0	0,06	0,23
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	2	0	39,80	51,3

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2017

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	2	0	3,9	4,7
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	1	0		
		0,5 µg/l total pesticides	1	0	0,00	0,00
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,01	0,01

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2017

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	7	0	7,8	7,9
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	7	0	333	367
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	eau proche de l'équilibre	17,7	19,5
Turbidité	NFU	2	7	0	0,5	1,7
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	7	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	2	1	1,9	2,1
Aluminium	µg/l	200	1	0	28,0	28,0
Fer	µg/l	200	2	0	11,0	22,0
Manganèse	µg/l	50	1	0	0,0	0,0

synthèse 2017 / UDI MOUTHE ST SIMON

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Régie
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	313

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2017

Nombre total d'analyses réalisées en 2017 et représentatives de l'eau distribuée	4
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2015	2016	2017
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTATION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2017

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	4	0	0,13	0,35
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	0			

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHEMIE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2017

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	2	0	4,0	4,8
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	0	0		
		0,5 µg/l total pesticides	0			
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,01	0,01

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHEMIE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2017

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	4	0	7,9	7,9
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	4	0	332	352
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	eau proche de l'équilibre	19,0	21,8
Turbidité	NFU	2	4	0	0,3	0,6
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	4	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	2	1	2,0	2,2
Aluminium	µg/l	200	0			
Fer	µg/l	200	0			
Manganèse	µg/l	50	0			



Qualité de l'eau

Synthèse 2017

Unité de gestion et d'exploitation

MOUTHE

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2017 sur les unités de distribution

MOUTHE AGGLO.

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2017 :

- une qualité microbiologique satisfaisante
- une bonne qualité organoleptique
- des teneurs en matière organique (COT), élément indésirable, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence de pesticides

Le réseau de distribution est de qualité satisfaisante.

La ressource et la désinfection reste cependant vulnérable en cas de fort épisode pluvieux.

Le Syndicat de la Source du Doubs doit impérativement régler la question des eaux turbides (article 6 de l'arrêté de DUP).

MOUTHE ST SIMON

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2017 :

- une bonne qualité microbiologique
- une bonne qualité organoleptique
- des teneurs en matière organique (COT), élément indésirable, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité

Le réseau de distribution est de qualité satisfaisante.

La ressource et la désinfection reste cependant vulnérable en cas de fort épisode pluvieux.

Le Syndicat de la Source du Doubs doit impérativement régler la question des eaux turbides (article 6 de l'arrêté de DUP).

Qualité 2017 de l'eau sur l'unité de distribution :

MOUTHE AGGLO.

Maître d'Ouvrage : MOUTHE

Exploitant : Régie

L'eau produite par le Syndicat de la Source du Doubs est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (karst) puis elle est désinfectée au chlore gazeux avant d'être distribuée.

Bactériologie

La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport.

Limite de qualité : absence de germe.

Nombre d'analyses réalisées : 7

Nombre d'analyses non conformes : 1

Turbidité

Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection.

Référence de qualité : 2 NFU

Nombre d'analyses réalisées : 7

Nombre d'analyses non conformes : 0

Valeur maximale mesurée : 1,7

Nitrates

L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

Limite de qualité : 50 mg/l

Nombre d'analyses réalisées : 2

Nombre d'analyses non conformes : 0

concentration moyenne : 3,9

concentration maximale : 4,7

Dureté

La dureté représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé et qui sont présents naturellement dans l'eau de la ressource.

Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive

Nombre d'analyses réalisées : 2

Valeur moyenne mesurée : 17,7

Valeur maximale mesurée : 19,52

Pesticides

La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Nombre d'analyses réalisées : 1

Nombre d'analyses non conformes : 0

concentration moyenne : 0,00

concentration maximale : 0

Autres

Limite de qualité :

Nombre d'analyses réalisées :

Nombre d'analyses non conformes :

concentration moyenne :

concentration maximale :

CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2017 :

- une qualité microbiologique satisfaisante
- une bonne qualité organoleptique
- des teneurs en matière organique (COT), élément indésirable, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence de pesticides

Le réseau de distribution est de qualité satisfaisante.

La ressource et la désinfection reste cependant vulnérable en cas de fort épisode pluvieux.

Le Syndicat de la Source du Doubs doit impérativement régler la question des eaux turbides (article 6 de l'arrêté de DUP).

Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site internet : www.eaupotable.sante.fr

ars
Agence Régionale de Santé
Bourgogne
Franche-Comté

Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbologique de l'eau et conservez un point d'eau non traité pour la boisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez-le à votre distributeur (voir adresse facture).

Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traité pour la boisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mêléz une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez-le à votre distributeur (voir adresse facture).

Qualité 2017 de l'eau sur l'unité de distribution :

MOUTHE ST SIMON

Maître d'Ouvrage : MOUTHE

Exploitant : Régie

L'eau produite par le Syndicat de la Source du Doubs est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (karst) puis elle est désinfectée au chlore gazeux avant d'être distribuée.

Bactériologie	
La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport. Limite de qualité : absence de germe.	Nombre d'analyses réalisées : 4 Nombre d'analyses non conformes : 0
Turbidité	
Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection. Référence de qualité : 2 NFU	Nombre d'analyses réalisées : 4 Nombre d'analyses non conformes : 0 Valeur maximale mesurée : 0,6
Nitrates	
L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Limite de qualité : 50 mg/l	Nombre d'analyses réalisées : 2 Nombre d'analyses non conformes : 0 concentration moyenne : 4,0 concentration maximale : 4,8
Dureté	
La dureté représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé et qui sont présents naturellement dans l'eau de la ressource. Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive	Nombre d'analyses réalisées : 2 Valeur moyenne mesurée : 19,0 Valeur maximale mesurée : 21,76
Pesticides	
La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage. Limite de qualité : 0,1 µg/l	Nombre d'analyses réalisées : 0 Nombre d'analyses non conformes : 0 concentration moyenne : concentration maximale :
Autres	
Limite de qualité :	Nombre d'analyses réalisées : Nombre d'analyses non conformes : concentration moyenne : concentration maximale :

CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2017 :

- une bonne qualité microbiologique
- une bonne qualité organoleptique
- des teneurs en matière organique (COT), élément indésirable, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité

Le réseau de distribution est de qualité satisfaisante.

La ressource et la désinfection reste cependant vulnérable en cas de fort épisode pluvieux.

Le Syndicat de la Source du Doubs doit impérativement régler la question des eaux turbides (article 6 de l'arrêté de DUP).

Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site internet : www.eaupotable,sante,fr



**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A
LA CONSOMMATION HUMAINE
ANNEE 2018**

UNITE DE GESTION: MOUTHE

Types d'analyse	Rp	Rs	Rsad	CRsad	P1	P1S	P2	P2CL	D1	D1S
Prix unitaire €	474	744	270	146	91	104	441	477	43	56
Nombre d'analyses									10	

Types d'analyse	D2	D2CL	AL	FE	MN	Chlorites	Prélèvements
Prix unitaire €	184	193	14,5	14,5	14,5	9,5	36
Nombre d'analyses		2					10

Coût HT 2018 € : 1176

Le prix unitaire de chaque type d'analyse correspond au cumul des prix des différents laboratoires intervenants : QUALIO et EUROFIN .

Les analyses de types Rs ou Rp correspondent à des prélèvements effectués à la ressource,

Les analyses de types P1 et P2 correspondent à des prélèvements en production après la station de traitement,

Les analyses de types D1 ou D2 correspondent à des prélèvements effectués au robinet des usagers.

Information du public

Les données relatives à la qualité de l'eau sont des données publiques que votre collectivité doit fournir aux abonnés. A ce titre, les bilans 2017 (2 pages) ainsi que les bulletins d'analyses qui vous sont transmis tout au long de l'année doivent obligatoirement être affichés sur les panneaux municipaux. Ces éléments d'information doivent rester affichés jusqu'à leur remplacement par des informations similaires plus récentes.

Comme chaque année, des contrôles de l'affichage seront effectués régulièrement par les agents de l'ARS.

Je vous rappelle que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (décret n°2007-675 du 2 mai 2007 notamment), les données portant sur la qualité de l'eau figurant dans le bilan doivent être utilisées pour l'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est exercé par l'ARS conformément à l'arrêté du 20 janvier 2010 pris en application du Code de la Santé Publique. L'ARS Bourgogne-Franche-Comté a renouvelé en 2017 son appel d'offre pour l'attribution du marché du contrôle sanitaire des eaux. Ce nouveau marché porte sur les années 2018, 2019 et 2020.

Les offres retenues pour les arrondissements de Besançon et Pontarlier sont celles des laboratoires :

- **Qualio** : réalisation des prélèvements et des analyses bactériologiques et physico-chimiques « simples »
 - Co-traitants :
 - LDA 39 (bactériologie)
 - LPI (prélèvements)
- **Eurofins** : réalisation des analyses de chimie « complexes »

Périmètres de protection de captages

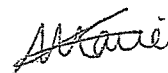
L'instauration de périmètres de protection autour des captages est une obligation réglementaire définie par l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique.

La procédure administrative est instruite par l'ARS, en lien, dans le Doubs, avec le Conseil Départemental qui assure un appui administratif aux collectivités. L'Agence de l'eau, quant à elle, fournit une aide financière dont la pérennité n'est garantie que jusqu'en juin 2018.

De plus, outre son caractère obligatoire, la protection de la ressource constitue une condition nécessaire à l'obtention de financements pour les travaux ou autres équipements liés à la production et la distribution de l'eau. Aussi, si votre ressource fait partie des 20 % de captages encore non protégés dans le Doubs, je vous invite à contacter rapidement mes services afin d'engager ou de finaliser la procédure.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur général,
La responsable de l'Unité Territoriale Santé Environnement



Nezha LEFTAH-MARIE